

# Bachelier en Relations publiques

<b>HELHa Campus Montignies</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : <a href="mailto:eco.montignies@helha.be">eco.montignies@helha.be</a>

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE RP207 Organisation et gestion			
Code	ECRP2B07RP207	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Laurence BROOTCORNE</b> ( <a href="mailto:laurence.brootcorne@helha.be">laurence.brootcorne@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette UE permet à l'étudiant de découvrir les environnements de gestion et d'organisation d'entreprise.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**
  - 1.2 Collaborer à la résolution de projets et problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
  - 1.4 Développer une approche responsable, réflexive et critique des pratiques professionnelles, anticiper les évolutions
- Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer, conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe, dans un environnement pluriculturel et multilingue**
  - 2.3 Recueillir, sélectionner, transmettre et expliquer les informations
- Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres aux relations publiques**
  - 3.1 Définir sa mission en adéquation avec les enjeux et stratégies de l'organisation
  - 3.6 Élaborer et respecter un budget dans le cadre de ses activités
- Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission dans une démarche systémique**
  - 4.6 Interpréter et exploiter les résultats d'enquêtes et de sondages
- Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**
  - 5.3 Planifier et coordonner les projets et les tâches, fixer les priorités, veiller au suivi opérationnel des actions programmées

### Acquis d'apprentissage visés

A la fin de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de comprendre le vocabulaire et les principes de base en technique de gestion de façon à ce qu'il puisse les mettre en application.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
 Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECRP2B07RP207A Organisation et gestion

30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### **Dispositions complémentaires relatives à l'UE**

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).

# Bachelier en Relations publiques

**HELHa Campus Montignies** 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE  
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : [eco.montignies@helha.be](mailto:eco.montignies@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Organisation et gestion			
Code	20_ECRP2B07RP207A	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	36 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Laurence BROOTCORNE</b> ( <a href="mailto:laurence.brootcorne@helha.be">laurence.brootcorne@helha.be</a> )		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette UE permet à l'étudiant de découvrir les environnements de gestion et d'organisation d'entreprise.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

A la fin de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de comprendre le vocabulaire et les principes de base en technique de gestion de façon à ce qu'il puisse les mettre en application

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

- Organisation : les fonctions dans l'entreprise, l'organigramme, le pouvoir
- Gestion du personnel : recruter, rémunérer, former, motiver, évaluer, licencier...
- Gestion de la production : planifier les tâches
- Gestion des stocks
- Calculs TVA
- Choix décisionnels

### Démarches d'apprentissage

Approche inductive  
 Approche par situation-problème  
 Approche interactive

### Dispositifs d'aide à la réussite

De nombreux exercices permettent à l'étudiant de s'entraîner et de s'améliorer.

### Sources et références

David, K. (2020). Boostez Votre Entreprise, Boostez Votre Vie ! : Les 4 piliers de la Gestion d'Entreprise réussie. Kristen S David.

deZibar, C. (2020). Les stratégies de gestion des stocks, Et leurs enjeux pour les entreprises : La gestion financière approfondie. Independently published.

G, C. R. (2020). Gestion et esprit d'entreprise : Fonctions de base de la gestion : Planification, organisation, dotation

en personnel, direction, contrôle. Concept de l'esprit d'entreprise. Scienza Scripts.

Melo, A. (2015). Gestion d'entreprise : principes de base et cas pratique. CreateSpace Independent Publishing Platform.

Tamrakar, S., & Venkatesh, B. (2021). Un manuel sur les études de cas de gestion d'entreprise. Editions Notre Savoir.

Touré, K. (2019). Manuel de gestion d'entreprise et de contrôle interne. Editions L'Harmattan.

Liste non exhaustive.

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus

Supports déposés sur connectED au regard de cette UE.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

L'évaluation de la production journalière (30%) se fera par des interrogations durant l'apprentissage. Les étudiants n'étant pas présents lors de l'interrogation ne pourront la présenter qu'à condition d'avoir remis une copie de leur certificat médical par voie électronique au professeur le jour de l'évaluation. Les interrogations couvertes par un CM seront présentées au cours de reprise de l'étudiant.

L'évaluation finale (70%) sera basée sur un examen écrit composé de situations-problème et de questions sur la compréhension des notions clés.

Les modalités opérationnelles pourraient être postées sur connectEd au regard de cette UE.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Int	30				
Période d'évaluation	Exe	70			Exe	100

Int = Interrogation(s), Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

### Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).